

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de conseillers votants : 33

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation :** 28 mars 2024

***Etaient présents :*** M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaelle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme CARON a donné pouvoir à Mme SYLVAIN  
Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme WATERLOT  
Mme COUCHOT a donné pouvoir à M. LANTERI  
Mme BENICHOU a donné pouvoir à M. LACHAS

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours**

Mme JOSÉ a rejoint la séance à 20h32, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire, après avoir donné procuration à Mme DISANT  
M. BOULTAME a rejoint la séance à 20h33, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire  
M. DAOUDI a rejoint la séance à 21h10, à partir de la délibération relative à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, après avoir donné procuration à M. ROLLET puis a quitté la séance à 00h22 après le vote des subventions

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20240403-4-8-04-2024-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

***Madame Simone DUFAYET est désignée secrétaire de séance.***

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 4.8/04/2024

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

#### **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2023 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA « L'ANTARES »**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,**

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.1612-12, 13 et 14, et L.2121-14 et L.2121-31 relatifs aux comptes de gestion et aux comptes administratifs,

VU la délibération n° 3.6/04/2024 du 3 avril 2024 relative à l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe du cinéma « L'Antarès »,

VU la délibération n° 3.7/04/2024 du 3 avril 2024 relative au vote du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe du cinéma « L'Antarès »,

VU les dispositions de l'article R.2311-12 du CGCT qui précisent que l'affectation du résultat doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif, sachant que le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser,

**CONSIDERANT** les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe du cinéma « L'Antarès »,

**CONSIDERANT** le résultat cumulé déficitaire de la section d'investissement de -2 816,05 € qui se compose du résultat d'investissement de l'exercice 2023 de 640,05 € et de la reprise du résultat antérieur de - 3 456,10 € (hors restes à réaliser),

**CONSIDERANT** le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 111 144,37 € qui se compose du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de 17 111,14 € et de la reprise du résultat antérieur de 94 033,23 €,

**CONSIDERANT** la présentation de ce point en commission « Finances » le 25 mars 2024,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

*(3 abstentions : Mmes Bénichou et Foursane / Mr Lachas)*

**ARTICLE 1 : D’AFFECTER LE DEFICIT D’INVESTISSEMENT** de -2 816,05 € en section d’investissement, au compte 001 « Solde d’exécution de la section d’investissement reporté », en dépenses.

**ARTICLE 2 : D’AFFECTER UNE PARTIE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**, conformément aux dispositions de l’article R.2311-12 du CGCT, à la couverture du besoin de financement de la section d’investissement, à hauteur de 22 323,05 € sur le compte de recettes 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

**ARTICLE 3 : D’AFFECTER LE SOLDE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT** à hauteur de 88 821,32 €, en section de fonctionnement sur le compte de recettes 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l’exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux personnes concernées et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**



**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne :**

.....

*La présente délibération pourra faire l’objet d’un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l’Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*